

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES ET NOUVELLES EXIGENCES EN 2024

Au cours de l'année 2024, plusieurs changements réglementaires ont été adoptés et/ou mis en place dans les lois et règlements en Santé et Sécurité du travail. Afin de faciliter la compréhension de ces principales modifications et nouvelles exigences, l'APSM met à votre disposition des fiches d'information et des outils sur son site web aspmines.qc.ca.

Nous vous encourageons à consulter attentivement la liste ci-dessous et apposer un crochet à côté de chaque outil que vous avez consulté afin de bien comprendre ces nouvelles exigences et prendre les actions pour vous conformer à celles-ci.

1. Modifications réglementaires — RSSM

☐ Fiche d'information — Décret 33-2024

Fiche résumant les récentes modifications réglementaires au Règlement de santé et de sécurité des mines (RSSM) par le décret 33-2024.



☐ Fiche d'information — Décret 80-2023

Résumé de l'ajout des **modules 13 et 14** à la Formation modulaire des travailleurs miniers (FMTM) et des obligations qui en résultent, à la suite des modifications réglementaires du Règlement de santé et de sécurité des mines (RSSM) par le décret 80-2023.



2. Modifications réglementaires — RSST

❑ Fiche d'information — Décret 280-2024

Résumé des dernières modifications à l'annexe 1 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST), portant sur la mise à jour des **valeurs d'exposition admissibles (VEA)** ainsi que les obligations qui en découlent, instaurées par le décret 280-2024.



3. Modifications réglementaires — CSTC

❑ Fiche d'information — Appareils de levage de personne

Principaux changements apportés au Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC) concernant l'utilisation des **appareils de levage de personne**.



D'autres outils, en lien avec ces changements réglementaires, ont également été créés par l'APSM, notamment la formation Utilisation sécuritaire des plateformes élévatrices mobiles de personnel (PEMP).

4. Modifications réglementaires — TMD

- Fiche d'information — Base de données d'identification des clients (BDIC)**
 Résumé de la nouvelle exigence relative au règlement sur le transport de matières dangereuses (TMD) obligeant les organisations concernées à s'enregistrer à la base de données d'identification des clients (BDIC) de Transports Canada.



5. Plan d'action dans les mines souterraines

- Fiche d'information — Phase VIII**
 Résumé des phases du plan d'action dans les mines souterraines et mise à jour concernant le lancement de la phase VIII portant sur la vérification annuelle du programme en contrôle de terrain.



D'autres outils, en lien avec ces nouvelles exigences, ont également été créés par l'APSM, notamment l'affiche de sensibilisation « **Dans le doute, je consulte, je consigne** ».